

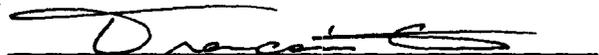
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale se réjouisse de la teneur de la proclamation royale dévoilée officiellement aujourd'hui, laquelle désigne le 28 juillet comme journée commémorative du *Grand Dérangement* et laquelle reconnaît dans son préambule les torts historiques infligés inutilement au nom de la Couronne britannique au peuple acadien lors de sa déportation de 1755 à 1763.

QU'elle félicite également la Société nationale de l'Acadie, ses partenaires et le peuple acadien pour le succès des démarches qu'ils ont menées fièrement pour obtenir cette reconnaissance.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 10 DÉCEMBRE 2003.**

Québec, ce treizième jour de janvier 2004


FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

